

Le Prince et le Naaba

« **M**ALHEUR au féodal qui ne saura pas aller dans le sens de l'histoire. » L'imprécation du capitaine Sankara visait, certes, toutes les chefferies dites « traditionnelles » (1), mais, plus particulièrement sans doute, celles qui, depuis le XV^e siècle, règnent sans conteste ni exclusive sur le territoire des Moose (2), c'est-à-dire sur tout le Centre et l'Est du pays.

Bien que peu approprié (3), le terme « féodal » renvoie en effet, de la manière la plus classique, au chef mooga, tandis que, pour désigner le chef des communautés villageoises ou lignagères des régions de l'Ouest, on utilise le qualificatif de « patriarcal ». Depuis J.-J. Villandre (4), cette distinction entre chefferies de type féodal et chefferies de type patriarcal rend compte de la multiplicité et de la grande diversité des collectivités politiques africaines : celles qui, issues de la conquête, se sont organisées en sociétés étatiques, royaumes et empires, et celles qui, issues de la terre, se sont structurées autour de simples chefs de communautés lignagères ou villageoises, aînés de lignage ou fondateurs de village.

De fait, ni les unes ni les autres ne seront épargnées par le régime du Conseil national de la Révolution (CNR), comme le montrent aussi bien les mesures prises le 4 août 1984 pour la nationalisation du sol — qui visent tous les chefs coutumiers quelles que soient l'étendue de leur juridiction et la nature de leur légitimité — que la mise en place partout, dans les quartiers des villes comme dans les villages, de Comités de défense de la révolution (CDR) destinés à imposer une nouvelle légitimité contre celle sanctionnée jusque-là par l'histoire et la coutume.

Cependant, ceux qui, dès le Discours d'orientation politique du 2 octobre 1983, seront désignés comme « ennemis du peuple »,

« forces rétrogrades qui tirent leur puissance des structures de type féodal de notre société », « ceux qui ne vivent et ne règnent qu'à partir d'une position sociale et d'un droit divin », sont, à l'évidence, parmi tous les responsables coutumiers, ceux qui, au long d'une histoire de cinq siècles de conquête et de colonisation, parvinrent à organiser les territoires du Moogo en dix-neuf royaumes unis par une même légitimité : celle du *naam*, « cette force de Dieu qui permet à un homme d'en commander un autre » (5). L'histoire fait souvent retour sur elle-même. Depuis la perte de leur indépendance par les royaumes moose, les rapports des *nanamse* avec les pouvoirs publics ne furent jamais simples. Tantôt reconnues, tantôt combattues, vilipendées puis réhabilitées, stipendiées puis de nouveau abandonnées et désignées à la vindicte populaire, les chefferies moose ont déjà une longue histoire de tumultueuse cohabitation avec le Prince.

C'est cette histoire que nous allons retracer, en évoquant d'abord ses commencements : la conquête du territoire et l'invention du politique, avant d'en rappeler les étapes suivantes, à la période coloniale et depuis l'indépendance.

La conquête du territoire et l'invention du politique

Les cavaliers moose apparurent au XV^e siècle sur le territoire qui constitue à l'heure actuelle, au cœur du Burkina, le pays mooga : 60 000 km² environ, de la frontière malienne, au Nord, à la frontière ghanéenne au Sud. Du XV^e au XIX^e siècle, ils fondèrent dix-neuf royaumes qui reproduisaient tous le même modèle politique sous la suzeraineté du Moogo Naaba, chef du royaume du centre : celui de Wogodogo (aujourd'hui Ouagadougou).

Quand ils firent leur irruption, à une époque où les raids des pillards contre les paisibles populations paysannes n'étaient pas rares, qu'avaient-ils de plus que les autres, ces cavaliers venus du Sud, du royaume de Gambaga (dans l'actuel Ghana), qui les appelait à un destin différent ? Ils avaient la vitesse de leurs coursiers qui leur conférait une supériorité technologique redoutable dans

(1) *Naaba* : chef ; pluriel : *nanamse*.

(2) Nous conformant aux dispositions du décret 75/PRES/EN du 16 décembre 1975, nous orthographions ce qui est habituellement transcrit en français par mossi : Moose (pluriel), Mooga (singulier), Moogo (pour désigner l'ensemble territorial que formaient les royaumes moose).

(3) Pour une discussion sur l'emploi de ce terme, cf. C. Savonnet-Guyot, *État et société au Burkina, Essai sur le politique afri-*

caïn, Paris, Karthala (à paraître en février 1986).

(4) J.-J. Villandre, *Les chefferies traditionnelles en Afrique Occidentale Française*. Thèse pour le doctorat de Droit, Paris, Université de Paris, Faculté de Droit, 1950.

(5) E.P. Skinner in : R. Cohen, J. Middleton, *From tribe to nation in Africa, Studies in incorporation processes*, San Francisco (Calif), Chandler Publishing Company, 1970, p. 190.

l'art de la conquête militaire, un dieu unique, *Wende*, qui maîtrisait le cosmos, et, surtout, une idée politique très neuve : que le pouvoir ne se tient ni de l'âge (« devant le pouvoir, l'âge n'est rien », affirme un proverbe mooga), ni de l'antériorité de l'occupation (et pour cause...), mais qu'il vient du *naam*. Invention géniale qui rendait caduque, ou du moins secondaire, la légitimité des aînés de lignage et des fondateurs de villages autochtones. Avec un bon cheval, la protection de *Wende*, la conviction qu'ils étaient faits pour commander, les Moose ne détenaient pas seulement les outils de la conquête, mais les instruments de l'État, moyen lui-même de prolonger la conquête en lui assurant durée et efficacité.

Restait, bien sûr, à convaincre les populations soumises par la force de collaborer avec ce pouvoir étranger. A ces populations essentiellement paysannes, organisées en microsociétés lignagères ou villageoises le plus souvent, relevant quelquefois de petites chefferies (6), les conquérants allaient proposer un projet, jusque-là inconnu, l'État, en les pressant d'y collaborer. Mais cette collaboration n'allait pas de soi. Les Moose disposaient certes des instruments de la violence, mais les populations soumises avaient pour elles le nombre et, surtout, *Tenga*, le dieu de la terre qui donne les récoltes. Or, que serait l'État si le travail de ses paysans ne lui assurait ses moyens d'existence ?

Né de la rencontre de guerriers et de paysans, l'État mooga dut assurer en tout premier lieu les bases idéologiques du pouvoir et les principes de son partage. *Wende*, le dieu des guerriers, laissa à *Tenga*, le dieu des paysans, le soin de lever les récoltes ; les prêtres issus des populations soumises procéderaient aux rituels qui assureraient la paix des champs, tandis que les chefs de la conquête garantiraient l'ordre étatique. Ainsi naquit une classe sacerdotale — les gens de la terre — qui assura à la classe politique — gens du pouvoir — l'essentiel de ses ressources vivrières (7).

Pendant plus de quatre siècles, les cavaliers de la conquête et leurs descendants s'appliquèrent à saturer de commandements, unis dans un même système idéologique et une même pratique politique, un territoire considérable. Pendant plus de quatre siècles, ils s'employèrent à inventer l'État et à travailler la matière sociale, jusqu'à en faire une « société pour l'État » (8). Leur succès fut certain, jusqu'à cette fin du XIX^e siècle où de nouveaux guerriers, venus de plus loin encore, et dotés à leur tour d'une supériorité technologique militaire et politique, vinrent bousculer les conquérants de jadis et l'État qu'ils avaient bâti.

(6) Comme les chefferies des *Ayo* constituant le royaume *Lurum* des *Fulse*.

(7) M. Izard, *Gens du pouvoir, gens de la terre, Les institutions politiques de l'ancien royaume du Yatenga (bassin de la Volta blan-*

che), Londres..., Cambridge University Press ; Paris, Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme, 1985.

(8) L'expression est de M. Izard.

Les chefferies à l'épreuve de la colonisation

Depuis le début du XV^e siècle, le Moogo avait vécu dans le repos de l'histoire, ou presque. Car la pression exercée par les États musulmans au Nord, les menaces de dissidence des petits royaumes du centre, la nécessité d'approvisionner les résidences et domaines royaux en captifs, les incessantes querelles dynastiques, tout cela n'avait cessé de maintenir un état de mobilisation permanente, nécessitant l'entretien d'une armée de nobles (*nakombse*) d'abord, de mercenaires ensuite.

Vinrent les troupes françaises ; le Moogo succomba à leur supériorité militaire, mais plus encore à ses querelles dynastiques que les envahisseurs ne se firent pas faute d'utiliser. Le premier royaume mooga à traiter avec l'étranger fut celui du Yatenga, placé sous protectorat, en 1895, à la suite d'une intervention de Destenave. Ouahigouya, la capitale, fut occupée le 17 août 1896 et Ouagadougou, siège du Moogo Naaba, le 1^{er} septembre de la même année. Le Moogo hésita entre la résistance et la collaboration avec le nouveau pouvoir, pratiquant alternativement l'une et l'autre. Mais, de son côté, comment le pouvoir « colonial » agit-il vis-à-vis des chefferies moose ?

Les rapports de l'administration coloniale avec les *nanamse* s'inscrivent dans le cadre d'une histoire administrative qui, en ce qui concerne l'ancienne Haute-Volta, est riche de démembrements et de remembrements successifs. Le statut politique et administratif des anciens royaumes moose et des territoires environnants connut en effet bien des avatars :

— de 1896 à 1904, ils constituèrent un ensemble administré par les militaires ;

— de 1904 à 1919, ils furent rattachés à la colonie du Haut-Sénégal-Niger, ensemble qui regroupait alors de larges portions du territoire actuel du Niger, du Burkina et du Mali ;

— le 1^{er} mars 1919, un décret reconstituait un ensemble appelé « Colonie de Haute-Volta », administré par un lieutenant-gouverneur sous les ordres du Gouverneur général de l'AOF ;

— en 1932, un autre décret, daté du 5 septembre, démembrait la colonie de Haute-Volta et répartissait son territoire entre la Côte-d'Ivoire, le Soudan et le Niger. Le pays mooga lui-même était écartelé : sa partie septentrionale, le royaume de Yatenga, était rattachée au Soudan et séparée des royaumes du centre, lesquels étaient attribués à la Côte-d'Ivoire ;

— c'est en 1947 seulement que l'ensemble territorial fut reconstitué sous le nom de « Haute-Volta », sous la pression, notamment, des chefferies moose.

Comme partout ailleurs, la doctrine du pouvoir colonial à l'égard des chefs traditionnels tarda à être formulée clairement. En

attendant, la tentation était forte d'utiliser comme intermédiaires, et souvent comme auxiliaires du commandement, ceux qui pratiquaient un peu la langue française : anciens tirailleurs, fonctionnaires, voire personnel domestique des représentants de l'autorité coloniale. Il fallut quelques années à l'administration coloniale pour réaliser que ces premiers intermédiaires entre elle et les populations africaines n'étaient pas les plus qualifiés, et pour se tourner vers le commandement traditionnel africain.

En 1917, une circulaire du gouverneur général Van Vollenhoven notait que le concours des chefs était indispensable à la bonne administration des territoires. En 1932, deux circulaires du gouverneur général Brévié préconisaient l'institution d'une véritable administration indigène. La doctrine du pouvoir colonial s'élabora à partir de ces trois circulaires. Elle affirmait qu'il fallait opter pour une politique utilitaire, résolument gestionnaire. C'est cette politique qui est progressivement mise en œuvre par les chefs des circonscriptions administratives. « Faute de cadres administratifs et d'une connaissance suffisante des régions administrées, les Français sont obligés de s'appuyer sur les autorités locales traditionnelles (...). Progressivement, les chefs traditionnels deviennent des administratifs de second rang, des instruments de commandement (9). »

Le colonisateur, qui ne disposait pour toute l'AOF que de quelques centaines de fonctionnaires d'autorité, aurait eu bien tort de ne pas utiliser le rouage indispensable du commandement indigène qui comptait, pour l'ensemble de l'AOF, près de 50 000 chefs de village, de canton ou de province tenant leur autorité de règles coutumières ou de traditions historiques et susceptibles de fournir à l'administration française autant d'auxiliaires parfaitement au courant des usages coutumiers et, de plus, intéressés à leur conservation (10).

En Haute-Volta, le pouvoir colonial trouvait en face de lui les deux types de chefferies distinguées par J.-J. Villandre : des chefferies de type patriarcal, issues de la terre, sanctionnant la première occupation de celle-ci, dont la juridiction se limitait habituellement au village mais pouvait s'étendre au canton ; et des chefferies de type dit « féodal », issues de la conquête mooga, dont la juridiction couvrait, en un réseau serré de commandements hiérarchisés, des villages, des cantons, des provinces et des royaumes, et le Moogo comme ensemble territorial. Les premières se situaient à l'Ouest et au Sud ; les secondes occupaient le Centre et l'Est.

Alors que le colonisateur respectait l'organisation mooga et l'utilisait là où elle existait, il avait parfois du mal à identifier les chefs des communautés lignagères ou villageoises qui avaient, d'ail-

(9) J.-Y. Marchal, éd., *Chronique d'un cercle de l'AOF, Ouahigouya (Haute-Volta) 1908-1941*, Paris, ORSTOM, 1980, p. 15.

(10) J.-J. Villandre, *op. cit.*, p. 2.

leurs, tendance à lui opposer des « chefs de paille », des *nasarabè* (les gens des Blancs). Finalement, les vœux exprimés dans les circulaires précitées se concrétisèrent par l'octroi aux chefs coutumiers d'un statut qui consacrait leur association à l'administration française. Ce statut définissait les modes de recrutement des chefs, leurs attributions, leur rémunération et les sanctions qui pouvaient être prises à leur rencontre.

Pour les territoires voltaïques qui, à l'époque, relevaient à la fois des commandements du Soudan, du Niger et de la Côte-d'Ivoire, ce statut était fixé respectivement par les arrêtés du 30 mars 1935, du 10 octobre 1934 et du 11 janvier 1936. En ce qui concerne le recrutement des chefs, la norme était le respect des règles coutumières. La consultation d'une commission dite, suivant les cas, « villageoise », « cantonale » ou « provinciale », devait garantir ce respect. La rémunération des chefs variait suivant les degrés de la hiérarchie et l'étendue de leurs responsabilités. Le chef de village ne disposait que de remises sur le produit des impôts et taxes assimilées ; le chef de canton et le chef de province — dit parfois chef « supérieur » — touchaient une solde fixe et une prime de rendement.

Ces dispositions furent reprises, pour l'essentiel, dans la loi relative au statut des chefs coutumiers, présentée en 1949 par Marius Moutet, ministre de la France d'outre-mer, et destinée, comme le soulignait l'exposé des motifs, à « constater dans un texte de portée générale et les principes juridiques qui fondent l'institution des chefs coutumiers et les méthodes par lesquelles les autorités locales peuvent développer une réglementation en accord avec le génie propre des populations de chaque territoire » (11). Mais ce projet ne fut jamais examiné par l'Assemblée nationale (12).

La période qui suivit fut moins favorable aux chefferies. Leur collaboration avec le pouvoir colonial, y compris et par la force des choses à l'époque des réquisitions et du travail forcé, devait jeter un discrédit certain sur les institutions coutumières et leur rendre difficile l'étape historique suivante, marquée par les réformes de l'après-guerre et l'acheminement vers la constitution de l'Union française.

L'octroi des libertés publiques, l'application dans les territoires africains du Code pénal métropolitain rendant caduque la justice autochtone, l'abolition du travail obligatoire, l'attribution de droits électoraux à une minorité d'« évolués » peu favorables aux chefferies traditionnelles, toutes ces réformes, introduites en 1946, rendi-

(11) *Ibid.*, p. 48.

(12) E. Le Roy, « Les chefferies traditionnelles et le problème de leur intégration », in :

Les institutions administratives des États francophones d'Afrique noire, Paris, Economica, 1979.

rent soudain précaire la situation des chefs. En pays mooga notamment, l'égalité dans la citoyenneté et la suppression du régime de l'indigénat s'avéraient incompatibles avec le *naam* qui fondait l'autorité et la légitimité des *nanamse*. Ceux-ci surent pourtant s'adapter au nouvel ordre des choses, s'organiser en parti, se constituer en syndicat, bref, se préparer aux combats politiques qui s'annonçaient ; d'abord, pour obtenir la reconstitution de la Haute-Volta ; ensuite, pour gagner, dans les institutions d'un État dont ils sentaient venir l'indépendance, la juste place qui, d'après eux, devait leur revenir.

De l'unification territoriale à la proclamation de l'indépendance : les combats de la chefferie

Ces combats devaient se dérouler dans le cadre institutionnel de l'Union française (de 1945 à 1958), puis de la Communauté (1958 à 1960). La gravité des enjeux successifs ne devait pas échapper à la chefferie mooga.

Il fallait tout d'abord obtenir la réunification de la Haute-Volta et, au cœur de celle-ci, dès grands royaumes moose du Nord, le Yatenga, rattaché au Soudan, et du Centre, Ouagadougou, absorbé par la Côte-d'Ivoire. Celui qu'on appelait encore à l'époque l'empereur des Moose, Naaba Saga, se jeta, avec cet objectif, dans les batailles électorales successives (élections à l'Assemblée constituante de la République Française et à la première assemblée législative de la Quatrième République) en fondant successivement deux partis : l'UDIHV (Union pour la défense des intérêts de la Haute-Volta) puis l'UV (Union voltaïque). La réunification territoriale fut somme toute obtenue rapidement — elle fut consacrée par la loi du 4 septembre 1947 — et d'autant plus aisément que les formations soutenues par le Moogo Naaba avaient clairement affirmé leur hostilité au parti rival de F. Houphouët-Boigny, le RDA (Rassemblement démocratique africain) alors affilié au PCF et bruyamment anticolonialiste... L'UV s'implanta dans toutes les régions voltaïques, sauf dans l'Ouest, gagné au RDA grâce à Daniel Ouezzin Coulibaly, originaire de Banfora et lieutenant de F. Houphouët-Boigny. Elle domina la situation jusqu'en 1954. A cette date, le parti des chefferies se trouva menacé par une crise interne. Deux tendances se précisèrent, en effet, en son sein : l'une, traditionaliste et favorable aux chefferies ; l'autre, moderniste et conduite par les jeunes du parti dont le leader était Joseph Ouedraogo, et qui cherchait à réduire l'influence des traditionalistes. Mais ces divergences s'effacèrent rapidement devant les menaces extérieures et les deux tendances fusionnèrent au sein d'une formation nouvelle, le PSEMA (Parti social d'émancipation des masses africaines) qui,

sans complexe et malgré son sigle, ne cachait guère ses objectifs de défense des intérêts moose les plus traditionnels.

Ces menaces extérieures étaient clairement dirigées contre le cœur du pays mooga et ses institutions traditionnelles. La première venait de l'Ouest et se concrétisait avec la dissidence de Nazi Boni et de ses amis, tous originaires de la région occidentale, qui se retiraient pour fonder un parti antichefs et régionaliste, le MPA (Mouvement populaire africain) ; la seconde frappait au Nord, dans le vieux royaume du Yatenga, et s'affirmait également contre les chefferies : c'était la création, à Ouahigouya du MDV (Mouvement démocratique voltaïque), créé par un officier français, le capitaine Dorange, qui s'appuyait sur une clientèle nombreuse d'anciens combattants, rompus à la discipline militaire et gagnés aux idées démocratiques.

Enfin, une dernière menace, et non des moindres, pesait sur le parti des Moose : celle du RDA dont le programme antichefs était bien connu et qui, aux élections municipales de 1956, enlevait les deux mairies de Bobo-Dioulasso, capitale de l'Ouest, et de Ouagadougou, au cœur du pays mooga. Devant ces succès du parti ennemi, Naaba Saga tenta une manœuvre d'enveloppement : il accepta la main tendue par F. Houphouët-Boigny et par son lieutenant, Ouezzin Coulibaly, et leur proposition de fusion du PSEMA et de la section territoriale du RDA dans une formation nouvelle, le PDU (Parti démocratique unifié) dont il accepta, lui, empereur des Moose, la présidence d'honneur. Mais, aux élections du 31 mars 1957 pour l'élection des conseillers à l'Assemblée territoriale, le PDU ne remporta qu'une bien courte victoire (37 sièges) sur le MDV (26 sièges) et le MPA (5 sièges). Il apparut alors clairement que l'alliance n'avait pas profité au parti des Moose et, dans ces conditions, qu'une réaction « traditionaliste » n'allait pas tarder à se manifester...

Aux traditionalistes les plus convaincus, l'alliance n'avait pas manqué de paraître contre nature, malgré les revirements du RDA qui, en 1956, avait rompu depuis six ans déjà ses liens avec le PCF et qui mettait une discrète sourdine à ses proclamations antichefs. En septembre, les Moose les plus traditionalistes suivirent Joseph Conombo lorsqu'il rejoignit, à l'Assemblée territoriale, le GSV (Groupe de la solidarité voltaïque) constitué par tous les adversaires du PDU. Ce retournement d'alliance mettait le PDU en minorité et provoquait la première crise gouvernementale. Surtout, il mettait bien en évidence la gravité des nouveaux enjeux. L'unification de la Haute-Volta, acquise grâce au chef des Moose, se ferait-elle finalement contre ces derniers ou avec eux ? En faveur des chefferies ou contre elles ? Autour du PSEMA, le vieux parti des plus traditionalistes, ou autour du RDA à travers lequel se fai-

sait sentir la domination ivoirienne et longtemps nommé « le parti de l'étranger » (13) ?

Ces questions étaient d'autant plus cruciales que le sage Naaba Saga venait à décéder subitement le 12 décembre 1957, privant le gouvernement de Ouezzin Coulibaly de l'appui déterminant qu'il aurait pu lui apporter dans la résolution de la première grande crise gouvernementale. Et celle-ci était d'autant plus grave qu'elle intervenait à l'heure où des choix fondamentaux devaient déterminer les relations extérieures de la Haute-Volta. En effet, le moment était venu de se prononcer sur l'appartenance à la Communauté française. A la question posée par le général de Gaulle, la réponse fut un « oui » presque unanime. Mais restait à savoir si la Haute-Volta y adhérerait comme membre individuel ou comme membre d'une fédération africaine. Les divisions devaient renaître et s'exaspérer à l'occasion de ce dernier choix. Ce qui fut appelé à l'époque « la querelle de l'exécutif fédéral » aviva de nouveau les menaces de rupture entre l'Est et l'Ouest du pays, entre les plus traditionalistes et les autres. Et les tentations de coup d'État n'épargnèrent pas les premiers, qui voulaient que l'histoire marche avec eux plutôt que contre eux...

Le dernier sursaut des traditionalistes : le 18 Brumaire du Moogo Naaba Kougri

Le 26 mars 1957 naissait à Dakar le PRA (Parti du regroupement africain) qui aspirait à attirer dans l'orbite du Sénégal de L. Senghor des territoires susceptibles de constituer un ensemble fédéral. En Haute-Volta, tous les partis d'opposition au PDU y adhéraient. Du coup, le pays s'acheminait vers un bipartisme dangereux pour son unité territoriale et il allait affronter cette épreuve dans les pires conditions. Car les deux protagonistes de l'alliance PDU-RDA, le Moogo Naaba Saga et Ouezzin Coulibaly, qui avaient su dépasser ce qui les séparait pour éviter la cassure du pays, avaient disparu l'un et l'autre. Le Moogo Naaba s'était éteint l'année précédente, laissant son trône à un fils trop jeune et sans expérience, et le vice-président Ouezzin Coulibaly, décédé en octobre 1958, avait été remplacé par Maurice Yameogo, transfuge du MDV et récemment rallié au RDA (le PDU-RDA était redevenu en septembre 1957 simple section territoriale du RDA).

Le 15 octobre 1958, le jeune Moogo Naaba Kougri, craignant de voir son pays entrer dans une fédération où l'identité politique et culturelle des Moose aurait été noyée et où l'équilibre de la

(13) A.S. Balima, *Genèse de la Haute-Volta*, Ouagadougou, Presses africaines, 1970, 253 p.

Haute-Volta aurait été rompu au profit des régions occidentales, se jeta dans une action irréflectie. Il lança à ses troupes un ordre de mobilisation, les exhortant à marcher sur l'Assemblée territoriale. Ce que certains flétrirent comme « le 18 Brumaire » de Naaba Kougri fut en fait une pittoresque démonstration de force du Moogo. A l'appel de leur souverain, les descendants des cavaliers de la conquête étaient là, coiffés du bonnet à la griffe de lion, armés de lances et de javelots, faisant trembler plus d'un conseiller territorial. Cette tentative d'intimidation prit fin lorsqu'un ministre du Moogo Naaba intima l'ordre aux troupes moose de se disperser pour se rassembler autour du palais impérial. La séance put alors s'ouvrir à l'Assemblée territoriale, où chacun tint à condamner l'attitude du Moogo Naaba, et où, comme par enchantement, la peur et l'indignation devant le coup de force du souverain des Moose refirent l'unité.

Et si, finalement, après de spectaculaires revirements (14), la Haute-Volta adhéra individuellement à la Communauté française — ce qui donnait satisfaction aux chefferies moose —, elle le fit sous les pressions extérieures et non pour satisfaire aux revendications du Moogo Naaba Kougri. Mais, quoi qu'il en fût, l'échec de cette tentative d'intimidation devait pour longtemps jeter le discrédit sur les chefferies moose. Et la première République de Maurice Yameogo devait le leur faire payer très cher.

Heurs et malheurs des chefferies depuis l'indépendance

Un des grands desseins du régime de la Première République (1960-1962), une fois l'opposition politique et régionale muselée, fut de réduire le pouvoir et l'influence des chefs traditionnels. Un décret du 8 juin 1962 supprima la rémunération des chefs et interdit leur remplacement en cas de décès ou de révocation. C'était priver les chefs des ressources que l'administration coloniale leur avait accordées en reconnaissance des services rendus. Mais, pire encore, c'était faire de la chefferie un corps en extinction. Deux ans plus tard, un décret du 28 juillet 1964 instituait l'élection au suffrage universel et direct par les habitants inscrits sur les listes électorales de tous les chefs de village, tous les électeurs étant éligibles et admis à faire acte de candidature. C'était, cette fois, porter atteinte au principe de la désignation, en pays mooga, de tous les chefs de village par le Moogo Naaba, seul habilité, selon la tradition, à déléguer le *naam*.

(14) M. Yameogo avait signé à Dakar, le 17 janvier 1959, l'acte de naissance du Mali, ce qui ne l'avait pas empêché, le 28 janvier suivant, de soumettre à l'Assemblée

territoriale, pour ratification, un projet de Constitution qui excluait la Haute-Volta de la Fédération et stipulait qu'elle adhérerait individuellement à la Communauté.

Naturellement, l'application de ces deux décrets n'alla pas sans problème, en pays mooga, notamment, où les chefferies étaient implantées si fortement et depuis si longtemps qu'elles représentaient une courroie de transmission irremplaçable pour toute administration. Mais, quoi qu'il en fût des difficultés de mise en pratique de ces dispositions, les chefferies moose en avaient bien perçu la finalité et avaient senti passer le vent du boulet. Elles ne devaient pas oublier de sitôt la politique si dangereuse pour elles de M. Maurice Yameogo. Elles se joignirent au mouvement populaire qui, le 3 janvier 1966, renversa son régime (15).

Le GMP (Gouvernement militaire provisoire), instauré le 8 janvier 1966, ne devait pas tarder à mettre fin à la politique d'ostracisme menée par le régime précédent à l'encontre des chefs coutumiers. Ceux-ci redevinrent donc très rapidement les alliés du pouvoir et, fort habilement, s'infiltrèrent dans tous les partis politiques, en prévision du retour à la normale.

Dès son installation, le GMP entreprit de consolider l'institution de la chefferie. Il était conscient du fait que, sans elle, il lui était impossible de mobiliser les masses, en majorité rurales, que deux forces seulement avaient réussi jusque-là à encadrer : le RDA et les chefs coutumiers. Maurice Yameogo, fondateur du parti-État, avait choisi de s'appuyer sur le RDA et cherché à affaiblir les chefs dont il croyait pouvoir se passer. La chute de la Première République avait déconsidéré le RDA. Restait l'institution coutumière. Les militaires allaient la réhabiliter et la consolider, car ils en avaient besoin. Aussi la politique du général Lamizana prit-elle à contre-pied celle de son prédécesseur. Il fallut rassurer la chefferie et lui rendre ses privilèges. En contrepartie, on lui demanda son concours pour faire rentrer dans les caisses de l'État le produit des taxes et impôts, si nécessaire au redressement économique et financier poursuivi.

Les rémunérations des chefs furent donc rétablies (16) et une procédure nouvelle autorisa de nouveau le remplacement des chefs disparus ; celle-ci reposait sur un scrutin organisé par le chef de circonscription, les contestations éventuelles étant réglées par le ministre de l'Intérieur et le candidat élu nommé par lui. Sous cou-

(15) Pour cette période, consulter K. Sandwidi, *Les partis politiques en Haute-Volta*, Thèse pour le doctorat en politique et droit du développement, Poitiers, Université de Poitiers, Institut de politique et droit du développement, 1981, 587 p. ; A. Nikiéma, *Évolution du régime politique de la Haute-Volta depuis l'indépendance*, Thèse pour le doctorat d'État en Droit public, Poitiers, Université de Poitiers, Faculté de droit et de sciences sociales, janv. 1979, p. 20 ; Larba Yarga, *Séparation et collabora-*

tion des pouvoirs dans le système constitutionnel voltaïque, Thèse, Université de Nice, Institut du droit de la paix et du développement, 1983.

(16) Mais en partie seulement. Le décret 68-022/PRES/IS/DI du 6.2.1968 accorde aux chefs « auxiliaires de l'administration locale » une indemnité forfaitaire égale à la moitié du traitement qui leur était servi auparavant. Larba Yarga, *op. cit.*, p. 132.

vert de modernisation et de démocratisation, il s'agissait en fait de consacrer les choix coutumiers. Car il était évident, au moins en pays mooga, qu'on ne pouvait gouverner les masses paysannes sans l'institution coutumière.

Conscientes de l'importance du rôle qui leur était ainsi restitué, les chefferies se réorganisèrent en vue des nouvelles échéances électorales qui devaient marquer, au terme des quatre années fixées par le CSFA (Conseil supérieur des forces armées), le retour à une vie constitutionnelle normale. En janvier 1970, sentant l'échéance toute proche, les chefs coutumiers se réunirent et rédigèrent un communiqué aux accents d'ultimatum : si aucun des partis politiques qui allaient se lancer dans la campagne électorale n'incluait dans son programme la reconnaissance formelle de la chefferie, celle-ci présenterait ses propres listes de candidats, privant ainsi les partis politiques de toute possibilité de pénétration des masses rurales dans la plus grande partie du pays.

La menace fut fort bien reçue : les trois grands partis, RDA, PRA, et MLN (Mouvement de libération nationale du professeur Ki Zerbo) s'empressèrent d'ouvrir leurs listes aux candidatures de chefs, ainsi assurés de tenir une place importante dans les futures institutions républicaines...

Poussant leur avantage sur un autre terrain, les chefs revendiquèrent alors la codification des coutumes devant servir de fondement à la législation voltaïque. Au total, à la veille de l'avènement de la Deuxième République, les chefferies pouvaient être satisfaites : elles réoccupaient le terrain politique et étaient d'ores et déjà assurées de positions importantes, tant dans les formations partisans que dans les instances du pouvoir d'État.

Rien de marquant n'intervint dans la situation des chefferies sous la Deuxième République (1970-1974), et sous les deux gouvernements militaires dits GRN 1 et GRN 2 (Gouvernement du renouveau national 1 et 2, 1974-1978). Quand, en 1978, les activités politiques furent de nouveau autorisées, les chefferies créèrent une certaine surprise en soutenant, contre toute attente, un parti dirigé par le fils de l'ancien président de la Première République, Maurice Yameogo, et qui se battait pour la restitution à ce dernier de ses droits civiques. Née d'une nouvelle dissidence qui s'était formée au sein du vieux RDA, discrédité par ses divisions internes, l'UNDD (Union nationale pour la défense de la démocratie) recrutait ses troupes les plus fidèles parmi les paysanneries. Ce qui pouvait alors paraître paradoxal, c'est que cet élan populaire venu des campagnes fût canalisé et encadré par des chefferies qui n'avaient guère eu à se féliciter de la politique menée à leur égard par le régime de Maurice Yameogo. On peut s'interroger sur ce curieux choix politique. En donnant à l'UNDD les voix des ruraux, la chefferie mooga reflétait sans doute sa nostalgie du temps où le

RDA des origines, celui qu'avait patronné l'auguste Naaba Saga, était fort, unitaire et, surtout, respectueux des traditions. Mais il traduisait aussi sa certitude, historiquement fondée, que son sort était inséparable de celui des paysans, depuis toujours sa principale masse de manœuvre. L'UNDD arriva en deuxième position, tout de suite après le RDA. Mais, lors de ces élections législatives comme lors des élections présidentielles qui suivirent (juin 1978) et qui permirent à l'UNDD de mettre le général Lamizana en ballottage, on s'aperçut que, pour la première fois, le taux de la participation électorale avait été très faible (17). Si la paysannerie était restée fidèle à Maurice Yameogo, les efforts de la chefferie pour encadrer et mobiliser ses voix n'avaient pas connu un plein succès. Cet échec relatif ne devait pas échapper aux régimes prétoriens qui se succédèrent sans interruption du 24 novembre 1980 au 4 août 1983. Mais c'est celui du CNR qui tira véritablement les conséquences de cet affaiblissement en cherchant à éliminer l'institution coutumière.

Au temps des prétoriens

Le premier coup d'État, celui du colonel Saye Zerbo, intervenant le 25 novembre 1980, à la suite d'une intense agitation sociale et politique, et qui entraîna la chute de la Troisième République, obtint d'emblée le soutien des forces traditionnelles. C'était, il est vrai, un coup d'État « de l'ordre » appelé de tous leurs vœux par ceux, nombreux, qui étaient las des violations constitutionnelles et des désordres de rues.

Le colonel Saye Zerbo fut chassé à son tour par le médecin-commandant J.-B. Ouédraogo qui se proclama président du Comité de salut public (CSP), le 7 novembre 1982. Et moins d'un an plus tard, le 4 août 1983, c'était au tour du capitaine Thomas Sankara de chasser le médecin-commandant J.-B. Ouédraogo et de s'installer à la tête du Conseil national de la révolution.

Au lendemain de ce dernier coup d'État, qui ne cachait pourtant pas ses objectifs révolutionnaires, les forces traditionnelles demeurèrent dans une prudente expectative. Elles formulèrent plutôt un timide « oui » à la révolution... « mais » dans le respect de la coutume et de la tradition. Dans les villes, et surtout dans la capitale Ouagadougou, on vit même des notables traditionnels solliciter les suffrages des citoyens pour la constitution des CDR. Cette forme de démocratie directe les favorisant plutôt, compte tenu du prestige intact de certains chefs coutumiers, beaucoup d'entre eux

(17) Le taux d'abstention aux élections présidentielles de juin 1978 avait été de 64,81 % au premier tour, de 56,43 % au second.

furent portés à la présidence des cellules de base du pouvoir révolutionnaire... Récupération des moyens du pouvoir ou collaboration voulue et délibérée avec ce pouvoir ? Le CNR ne s'y trompa pas et chercha rapidement à remédier à cette situation paradoxale. Comment faire des villes et des villages voltaïques des « communes révolutionnaires débarrassées de l'emprise féodale » ? Le 23 janvier 1984, le CNR prit une mesure administrative divisant Ouagadougou en 30 secteurs et Bobo-Dioulasso en 25 secteurs. Il annonça en outre que toutes les villes et tous les villages du pays allaient être ainsi divisés en secteurs administrés chacun par un CDR. Les délégués des CDR furent regroupés en un Conseil révolutionnaire municipal (CRM) doté d'un bureau élu présidé par le maire de la commune.

Ce texte visait à briser la mainmise des chefs sur les villages et les quartiers urbains où ils étaient parvenus à garder une forte influence. Dans les grandes villes, comme ailleurs, en divisant les anciens « quartiers » encore soumis à l'emprise des chefs coutumiers, en secteurs administrés par un CDR, le CNR rendait nécessaire la réélection générale des bureaux des CDR et, cette fois, seuls pouvaient se porter candidats les individus qui pouvaient justifier de leur non-appartenance aux anciennes hiérarchies coutumières.

Mais l'épreuve de force ne devait pas se limiter à ce terrain-là. Dès le 3 décembre 1983, le « pouvoir féodal » était dénoncé comme « le danger numéro un pour la révolution » et le CNR abrogeait tous les textes codifiant les attributions politiques et administratives, les rémunérations et avantages des chefs. Ainsi étaient rendus caducs tous les textes régissant les modes de désignation des chefs de village, ceux fixant les limites territoriales entre autorités coutumières et administratives, ainsi que tous les textes relatifs aux rémunérations et gratifications des chefs coutumiers en Haute-Volta (18).

Ces mesures, sans précédent dans l'histoire du pays, atteignaient tous les chefs, du petit *naaba* de village au Moogo Naaba lui-même, alors que Maurice Yameogo s'était abstenu de toucher aux avantages des six chefs dits « supérieurs ». Jamais, même sous sa présidence, le rôle de la chefferie et sa place dans l'État n'avaient été si brutalement remis en question.

Aujourd'hui, le régime du CNR a fait des chefs traditionnels de simples citoyens burkinabé au service de la révolution burkinabé ; des citoyens sur lesquels pèse cependant le soupçon, lourd

(18) *Bulletin quotidien d'Afrique*, AFP, 6 fév. 1984.

de menaces, de ne pas aller, avec la révolution et la République démocratique et populaire, « dans le sens de l'histoire ». Mais, l'histoire du Moogo de jadis, de la Haute-Volta d'hier et du Burkina d'aujourd'hui, est si étroitement associée à celle des cavaliers de Wende, inventeurs du *naam* et bâtisseurs d'empire, qu'on ne voit pas encore très bien comment le nouveau régime, s'il veut faire de la paysannerie sa principale base sociale, pourrait rejeter dans les poubelles de l'histoire ceux qui surent longtemps s'imposer comme un instrument éprouvé de communication avec les masses rurales. Les gens de la terre reconnaîtront-ils finalement la légitimité des CDR contre celle des gens du *naam* ?

Il faudra sans doute plus d'une révolution encore pour que les Moose chassent de leur mémoire le proverbe que répétaient leurs pères et qui disait leur confiance dans l'institution de la chefferie : « *wendé pa ninguidi nam gnand'yé* » (Wende ne permet pas que la chefferie soit humiliée)... (19).

(19) Yamba Tiendrebeogo, *Contes du Larhallé*, Rédigés et présentés par Robert Pageard, Ouagadougou, 1964, p. 136.